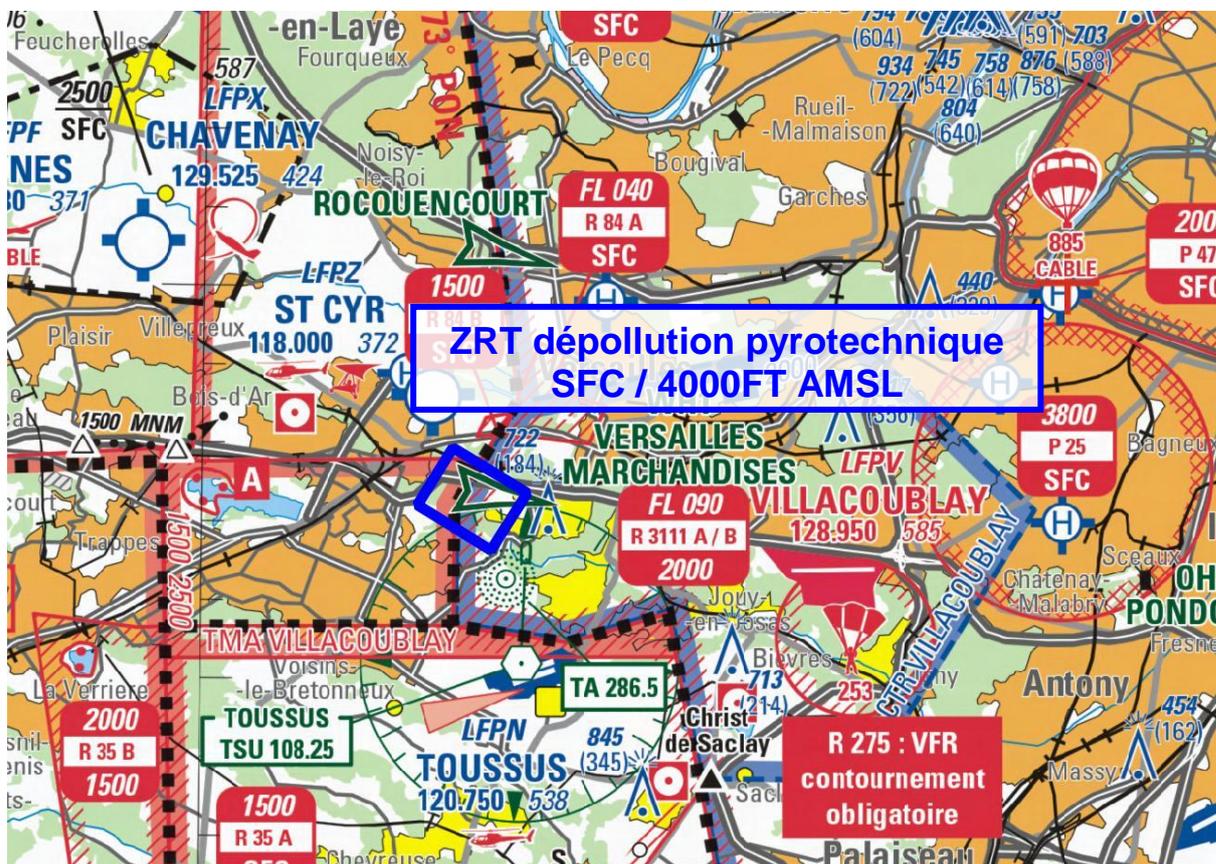


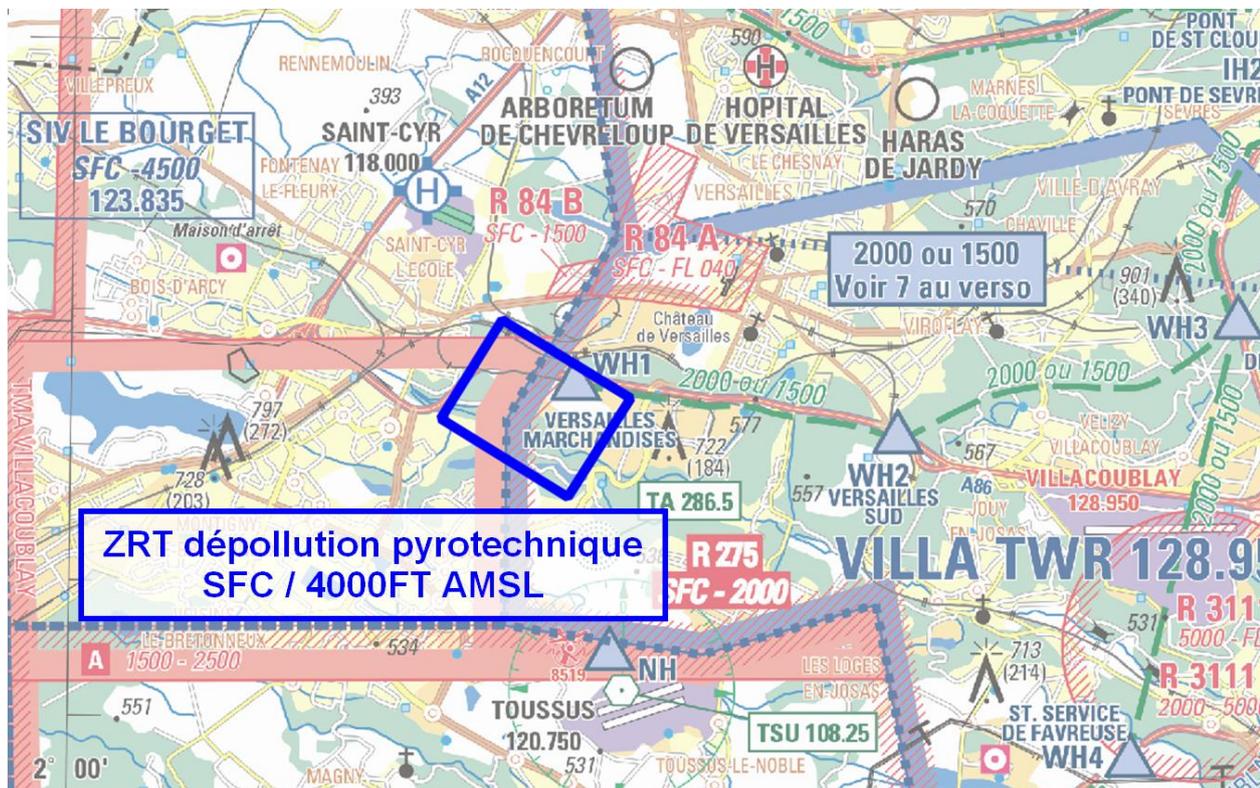
Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) au profit d'une opération de dépollution pyrotechnique à Versailles-Satory

En vigueur : Du 16 janvier au 18 décembre 2025

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Saint Cyr l'Ecole LFPZ, Paris-Saclay-Versailles (ex Toussus le Noble) LFPN, Villacoublay LFPV



Extrait carte 1/250 000 SIA Région Parisienne - Édition 02-2024



Extrait carte SIA Paris CTR Itinéraires Hélicoptères 1 / 100 000 – édition 2024

ACTIVITÉ

Opération de dépollution pyrotechnique

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable par NOTAM avec un préavis de 48 HR.
 Jeudi sauf JF : 0800-1200 (ETE : -1HR)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
 VILLACOUBLAY TWR : 128.950 MHz
 ORLY APP : 127.750 MHz / 123.875 MHz
 DIRECTION DES OPERATIONS : TEL : 06 15 51 09 02 / 06 46 90 27 29 / 06 98 16 22 37

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, coexiste avec les portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire durant l'activation, sauf pour les aéronefs assurant missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT, et après contact avec la direction des opérations (06 15 51 09 02 / 06 46 90 27 29 / 06 98 16 22 37).

SERVICES RENDUS

Par les organismes habituels, conformes aux classes d'espaces des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZRT coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales**

48°47'58"N, 002°04'48"E

48°47'24"N, 002°06'14"E

48°46'40"N, 002°05'33"E

48°47'14"N, 002°04'08"E

48°47'58"N, 002°04'48"E

Limites verticales

SFC / 4000 ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Pendant l'activation de la ZRT :

- le cheminement VFR hélicoptères en CTR Villacoublay entre WH1 et WH3 sera fermé.
- les sorties hélicoptères par NH depuis Paris-Saclay-Versailles (ex Toussus le Noble) seront fermées.